

SOUS-SECTION DES BIBLIOTHEQUES ECONOMIQUES

REUNION DU 23 NOVEMBRE 1964

L'examen d'un certain nombre de tâches jugées utiles à accomplir en coopération pour faciliter et perfectionner le travail de chacun des services participants a permis d'établir un ordre d'urgence de ces tâches. Pour 1965, les membres de la sous-section ont accepté :

- 1) de contribuer à la constitution d'un *catalogue collectif des périodiques français et étrangers*.
- 2) de fournir la *liste des publications émanant de l'organisme duquel dépend la bibliothèque représentée* (soit listes de documents de la bibliothèque, soit publications de l'organisme, à l'exception des notes).
- 3) de communiquer les listes de doubles (ou plus généralement des documents qu'on ne veut pas conserver) à REXECO qui se chargera de centraliser et de faire circuler offres et demandes d'ouvrages.